

*RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31.12.2007*

*Association
« BIO-SOLIDARITE DU BOULONNAIS »
Centre Social Eclaté
6/8 Résidence Descartes
62280 - SAINT MARTIN BOULOGNE*

– Rapport spécial

– Annexes

– Rapport général

SOMMAIRE

Association
« BIO-SOLIDARITE DU BOULONNAIS »
Centre Social Eclaté
6/8 Résidence Descartes
62280 - ST MARTIN BOULOGNE

*RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31.12.2007*

*Association
« BIO-SOLIDARITE DU BOULONNAIS »
Centre Social Eclaté
6/8 Résidence Descartes
62280 - SAINT MARTIN BOULOGNE*

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. dans ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en FRANCE ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

- la justification de nos appréciations,
 - les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.
- BOULONNAIS** » tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- le contrôle des comptes annuels de l'Association « **BIO-SOLIDARITE DU**

31 décembre 2007, sur :
du 16 septembre 2004, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le
En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire

Mesdames et Messieurs les Membres,

Association
« BIO-SOLIDARITE DU BOULONNAIS »
Centre Social Eclaté
6/8 Résidence Descartes
62280 - ST MARTIN BOULOGNE

RAPPORT GENERAL



Fait à Boulogne-sur-Mer, le 21 novembre 2008

comptes annuels.
et dans les documents adressés aux Membres de l'Association sur la situation financière et les
comptes annuels des informations données dans le compte rendu du Conseil d'Administration
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les
FRANCE, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.
Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.
notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à
Les éléments probants obtenus et les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de
suivis et les estimations retenues pour l'arrêté des comptes.

avons procédé dans le cadre de notre audit ont porté notamment sur les principes comptables
justification de nos appréciations, nous vous informons que les vérifications auxquelles nous
En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, relatives à la

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

de cet exercice.
l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin
français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables

ci-après.
Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée

COMPTE D'EXPLOITATION 2007

BIO SOLIDARITE

ACHATS				
SERVICES EXTÉRIEURS	17 412,15 €	PARTICIPATION DES USAGERS	15 460,05 €	
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	9 808,60 €	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION	18 480,00 €	
CHARGES DE PERSONNEL	11 072,04 €	CAF	46 892,79 €	
AUTRES CHARGES	216 758,26 €	CONSEIL GENERAL	63 000,00 €	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	8 964,44 €	CNASEA	107 263,60 €	
	3 161,37 €	PRODUITS FINANCIER	344,97 €	
		REPRISE SUR PROVISIONS	7 720,64 €	
		RESULTAT	8 014,81 €	
TOTAL	267 176,86 €		TOTAL	267 176,86 €



BILAN 2007

BIO SOLIDARITE

ACTIF IMMOBILISE

BATIMENT	7 047,18 €	3 523,60 €
AGENCEMENT AMENAGEMENT	690,55 €	345,28 €
INSTALLATIONS GENERALES	982,03 €	982,03 €
OUTILLAGE INDUSTRIEL	8 989,40 €	3 191,21 €
MATERIEL DE BUREAU INFORMATIQUE	2 626,44 €	1 643,59 €

TOTAL

10 649,89 €

PASSIF

FONDS PROPRES

FOND ASSOCIATIF	345,27 €	109 207,60 €
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	-	17 876,00 €

TOTAL

127 083,60 €

CRÉANCES

PRODUITS A RECEVOIR

64 283,76 €

DETTES A COURT TERME

DETTES FISCALES ET SOCIALES (Formation
Professionnelle et Congés Payés) style="text-align: right;">12 113,53 €

FACTURE NON PARVENUE style="text-align: right;">3 348,80 €

TRÉSORERIE

TOTAL

64 283,76 €

TOTAL

15 462,33 €

OBLIGATIONS

9 624,74 €

DISPONIBILITÉS BANQUE

49 612,83 €

RÉSULTAT

8 014,81 €

CAISSE

359,90 €

TOTAL

59 597,47 €

TOTAL GÉNÉRAL

134 531,12 €

TOTAL GÉNÉRAL

134 531,12 €





ASSOCIATION BIO SOLIDARITE DU
BOULONNAIS
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/07

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Désignation de l'association : Association Bio Solidarité du Boulonnais

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/07, dont le total est de 134 531.12 € et au compte de résultat de l'exercice, dégageant une perte de 8 014.81€.

L'exercice à une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/07 au 31/12/07.

Les notes indiquées ci après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été établis le 18 novembre 2008, par les dirigeants de l'association.



REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **IMMOBILISATIONS** : Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, en fonction de la durée de vie prévue.

- **CREANCES** : Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- **VALEURS MOBILIERES** : Les valeurs mobilières sont valorisées à leur cours à la date de clôture de l'exercice, incluant la plus ou moins value latente à cette même date.





AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS		Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
INSTALLATIONS ET AGENCEMENT	4 012.71	838.20			4 850.91
OUTILLAGE INDUSTRIEL	1 913.33	1 277.88			3 191.21
MATERIEL DE BUREAU	598.30	1 045.29			1 643.59
INFORMATIQUE					
TOTAL	6 524.34	3 161.37			9 685.71

AMORTISSEMENTS

CADRE B : IMMOBILISATIONS		Diminution par virement	Diminution par cession	Valeur brute en fin d'exercice
INSTALLATIONS ET AGENCEMENT	8 719.76			
OUTILLAGE INDUSTRIEL	8 989.4			
MATERIEL DE BUREAU	2 626.44			
INFORMATIQUE				
TOTAL	20 335.60			

CADRE A : IMMOBILISATIONS		Valeur brute en début d'exercice	Augmentation - réévaluation	Augmentation - Acquisition / création
INSTALLATIONS ET AGENCEMENT	8 719.76			
OUTILLAGE INDUSTRIEL	8 989.40			
MATERIEL DE BUREAU	2 626.44			
INFORMATIQUE				
TOTAL	20 335.60			

ACTIF IMMOBILISE



Emprunts souscrits sur l'exercice : NEANT
 Emprunts remboursés sur l'exercice : NEANT

ETAT DES DETTES		Montant brut	A un an au plus	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts					
Dettes fournisseurs					
Personnel					
Dettes sociales et assimilées	12 113,53	12 113,53			
Dettes fiscales et assimilées					
Divers	3 348,80	3 348,80			
Produits constatés d'avance					
TOTAL	15 462,33	15 462,33			

DETTES

Prêts accordés au cours de l'exercice : NEANT
 Remboursement de prêts obtenus au cours de l'exercice : NEANT

ETAT DES CREANCES		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Prêts				
Créances clients				
Personnel				
Créances sociales et assimilées				
Créances fiscales et assimilées				
Divers	64 283,76	64 283,76		
Charges constatées d'avance				
TOTAL	64 283,76	64 283,76		

CREANCES



CONSEIL GENERAL CONVENTION RMI
CNASEA

30 600,00 €
33 683,76 €
64 283,76 €

DETAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

DETAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

DETAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

- Emprunts : NEANT
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : NEANT
- Dettes fiscales et sociales : 12 113.53
- Autres dettes : NEANT

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

DETAIL DES CHARGES À PAYER

*RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31.12.2007*

*Association
« BIO-SOLIDARITE DU BOULONNAIS »
Centre Social Eclaté
6/8 Résidence Descartes
62280 - SAINT MARTIN BOULOGNE*

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en FRANCE ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 25-1 du Décret du 1^{er} Mars 1985, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

En application de l'article 25-2 du décret du 1^{er} mars 1985, nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L 612-5 du Code de Commerce.

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Association
« BIO-SOLIDARITE DU BOULONNAIS »
Centre Social Eclat
6/8 Résidence Descartes
62280 - ST MARTIN BOULOGNE

RAPPORT SPECIAL

CONVENTIONS S'ETANT POURSUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE

PREMIERE CONVENTION

Mme SIDWELL, salariée de l'association « CENTRE SOCIAL ECLATE » a été mise à la disposition de l'association « BIO SOLIDARITE DU BOULONNAIS » afin de réaliser les travaux comptables de cette dernière.

Cette mise à disposition s'est faite sans contrepartie financière.

• Personnes concernées :

Les représentants de l'Association « CENTRE SOCIAL ECLATE » au sein du Conseil d'Administration.

SECONDE CONVENTION

Mise à disposition par l'Association « CENTRE SOCIAL ECLATE » à l'association « BIO SOLIDARITE DU BOULONNAIS » de matériel de jardinage (un motoculteur et deux serres).

• Personnes concernées :

Les représentants de l'Association « CENTRE SOCIAL ECLATE » au sein du Conseil d'Administration.

Gilles KAUFMANN



Fait à Boulogne-sur-mer, le 21 novembre 2008